

Les honoraires professionnels visés par le présent règlement sont requis pour des mandats relativement aux dossiers suivants :

Description	Dépense estimée*
1. Poursuite opposant Les Forages Nella inc. contre la Ville de Lévis (re : réclamation de l'entrepreneur à la suite des travaux municipaux sous la route 132 et relatifs à l'émissaire « Charny-Sud »)	
1.1 honoraires professionnels pour les services d'ingénieurs et autres experts	60 000 \$
1.2 honoraires professionnels pour les services d'avocats	80 000 \$
2. Poursuite opposant la Ville de Lévis contre le ministère du Revenu du Québec, l'Agence du revenu du Canada et Pattison-Québec (re : contestation d'avis d'imposition à l'égard d'un contrat conclu entre la Ville et Pattison)	
2.1 honoraires professionnels pour les services d'avocats	70 000 \$
2.2 honoraires professionnels pour les services d'experts comptables	5 000 \$
3. Révision du plan d'urbanisme de la Ville	
3.1 honoraires professionnels pour les services d'urbanistes et autres experts	50 000 \$
3.2 honoraires professionnels pour les services d'avocats	96 000 \$
4. Révision de concordance et harmonisation des règlements d'urbanisme de la Ville	
4.1 honoraires professionnels pour les services d'urbanistes et autres experts	106 000 \$
4.2 honoraires professionnels pour les services d'avocats	201 000 \$
SOUS-TOTAL :	668 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (+/- 7%) :	47 000 \$
TOTAL :	715 000 \$

* dépense estimée incluant les déboursés, les taxes applicables et les frais de financement

Version du 21 mai 2008

Direction des affaires juridiques et du greffe,
Ville de Lévis, par :
Marlyne Turgeon

